

Après une année scolaire 2019-2020 particulièrement dégradée en raison de la crise sanitaire liée au virus du Covid19, il me paraît nécessaire en ce début d'année de faire un premier point avec vous.

Ce virus contre lequel nous combattons depuis plusieurs mois, circule toujours.

La tendance à la hausse ces derniers jours des indicateurs de vigilance est un signe de l'évolution de la circulation du virus dans le Bas-Rhin. La lutte contre le virus impose que chacun d'entre nous fasse preuve de responsabilité, de civisme, de sérieux.

Il est indispensable que nous respections tous les gestes barrières, lavage des mains, respect de la distanciation physique, port du masque. Le masque a été rendu obligatoire dans tous les lieux clos recevant du public. Il est également recommandé de le porter à l'extérieur dès que nous ne pouvons pas respecter la distanciation physique

A la veille de la rentrée scolaire 2020, et dans le contexte sanitaire actuel, quelles sont les dispositions prévues, au lycée Stanislas, pour les élèves et les personnels ? ces mesures s'appuient sur l'expérience acquise l'an passé et les préconisations rappelées par le ministère de l'éducation nationale.

Les mesures mise en œuvre au lycée Stanislas reposent sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé au vu des avis rendus par le Haut Conseil de la Santé publique ainsi que sur les dispositions réglementaires en vigueur à la date de la rentrée.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

Je vous invite donc à ne pas mettre votre enfant au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans votre famille. Les personnels du lycée devront s'appliquer ces mêmes règles.

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, CDI, restaurant scolaire, internat, etc.), **la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.** Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Toutefois, **les élèves de plus de 11 ans doivent porter le masque de protection**, dans les espaces clos et extérieurs, lors de leurs déplacements ainsi qu'en classe. Nous insistons : le port du masque est devenu obligatoire par tous et tout le temps en espace clos et extérieur même avec distance de plus d'un mètre.

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

L'application des gestes barrière

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- À l'arrivée dans l'établissement ;
- Avant chaque repas ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique.

Le port du masque

Pour les élèves

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- Pour les lycéens, le port du masque "grand public" est obligatoire en lieu clos comme en extérieur et en particulier lors de leurs déplacements ainsi qu'en classe même lorsque la distanciation d'un mètre peut être respectée.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Je compte sur vous pour donner à votre enfant les explications nécessaires, à ne pas oublier de fournir des mouchoirs en papier jetables, à lui rappeler l'utilisation des poubelles mises à disposition au lycée pour éviter de retrouver les masques jetés n'importe où....

Pour mémoire, il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves **n'est plus obligatoire**. En fonction de leur taille, les établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants. Les personnels ainsi que les lycéens portent un masque durant leurs déplacements.

De même, la limitation du brassage dans les transports scolaires n'est plus obligatoire. Toutefois, les lycéens doivent porter un masque si la distanciation entre élèves ne peut être garantie.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité locale, il revient à chaque établissement de l'organiser selon les principes suivants :

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

Les parents

Ils sont également informés de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;

- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements de la part des personnels de santé, médecin scolaire et infirmière scolaire, travaillant auprès de l'établissement :
 - Docteur Blickhan – 03 88 54 83 02 ; Catherine.Blickhan@ac-strasbourg.fr
 - Sophie Koch, infirmière scolaire – 03.88.54.17.18 ; sophie.koch@ac-strasbourg.fr

J'invite tous les élèves comme tous les personnels du lycée Stanislas à ne pas relâcher nos efforts dans cette lutte contre le virus et à agir avec sérieux, civisme et responsabilité.

Pascal Halftermeyer



Destinataires :

Tous les parents d'élèves et élèves via MBN